

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à (2)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

à (2)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n°

le 27 novembre 2014

à 06 heures 50
est né(e) (2) Bastien, Léo, Robert

SADIER MASUET

(sa poche : SADIER
2nd partie : MASUET)

Suivant déclaration conjointe

du choix du nom en date du : 27-11-2014

du sexe masculin à (Tournan-en-Brie)

(3)

recopié(e) (4) le 14 août 2016 à la mairie
de Pontault-Combault (Seine-et-Marne)
sans ses père et mère

Délivré conforme aux registres le 27 novembre 2014

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)



Extrait de l'acte de décès n°

(6) à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de Prénoms, NOM née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».